

BILAN DE COMPÉTENCES

Conformément à la réglementation, un document de synthèse est remis au bénéficiaire lors du dernier rendez-vous. Ce document est strictement confidentiel et ne peut être transmis à un tiers sans accord du bénéficiaire. Un rendez-vous de suivi est également prévu 6 mois après la fin du bilan pour faire le point sur votre situation et l'avancement de votre projet.

PUBLIC CONCERNÉ

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne ayant une expérience professionnelle, quelle que soit sa situation :

- salarié du secteur privé
- agent de la fonction publique
- travailleur indépendant
- demandeur d'emploi

DÉROULEMENT

Le bilan de compétences comprend trois phases :

1. Phase préliminaire : Définir vos besoins et vous informer sur la méthode.
2. Phase d'investigation : Identifier vos valeurs, intérêts et motivations et analyser vos compétences et aptitudes personnelles et professionnelles
3. Phase de conclusion : Étudier la faisabilité des projets envisagés et définir un plan d'action concret

APPROCHE ET OUTILS

Chez Ambitions pro, notre mission est de révéler le potentiel unique de chaque personne que nous accompagnons. Nous adoptons une démarche centrée sur l'individu, ses aspirations, ses intérêts et ses capacités, bien au-delà de ses simples compétences et expériences passées. Je vous apporte les outils et la démarche qui vous permettent de faire un choix éclairé. L'accompagnement est là pour vous aider à faire des choix rationnels et à définir les étapes et moyens de leur mise en œuvre.

Les outils mis à votre disposition sont :

- un Carnet de bord
- des questionnaires et test de personnalité (intérêts professionnels, valeurs mode de fonctionnement)
- des supports pour mener des enquêtes métiers
- un document de synthèse final

Le bilan de compétences est un dispositif inscrit dans le Code du Travail (Articles L. 6313-1, L. 6313-10 et R.6322- 32 à R. 6322-50 du Code du Travail) institué par la loi du 31 décembre 1991. La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a apporté des modifications au cadre réglementaire existant (articles L6313-4 et R6313-4 à R6313-8 code du travail).

OBJECTIFS

L'objectif principal d'un bilan de compétences est de construire un projet professionnel satisfaisant, réaliste et réalisable. Cette prestation peut répondre à divers besoins tels que :

- Faire le point sur ses possibilités d'évolution
- Envisager un changement de poste ou d'entreprise
- Préparer une reconversion
- Se repositionner dans une situation nouvelle (reprise d'activité, chômage, handicap...)
- Créer son entreprise

Cette réflexion vous permet de découvrir les options d'évolution les plus pertinentes pour vous aujourd'hui

TARIF ET MODALITÉS D'ACCÈS

Le tarif de la prestation est de **1920 euros TTC pour 24h d'accompagnement avec un consultant**

Les modes de prise en charge possibles :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
A noter : un délai de 15 jours est à prévoir à partir de l'inscription sur le site moncompteformation.gouv.fr
- votre Entreprise, via le Plan de développement des compétences
- Pôle Emploi (demande à faire auprès de votre conseiller)
- Vous pouvez financer votre bilan à titre personnel avec possibilité de paiement en plusieurs fois

MODALITÉS DE RÉALISATION

Bilan de compétences en **24 heures maximum**

- 1 entretien préalable gratuit et sans engagement d'une heure (non compris dans les 24H)
- Des entretiens individuels avec le consultant (en présentiel, distanciel ou les deux), répartis sur environ 3 mois.
- Du temps de travail personnel est à prévoir entre chaque séance (ce temps n'est pas compris dans les 24 heures).

LIEU

Espace co-working-Gare SNCF
Place Pierre Sépard
13300 Salon-de-Provence

Bus ligne : 1, 10, 11, 17, 8.

Parking de la gare gratuit à proximité

07.43.34.99.81

contact@ambitionspro.fr

Vous êtes concerné par une situation de handicap ? contactez-vous afin de faire un point personnalisé sur le faisabilité de la prestation